

Thibaut Guignard : avec le programme européen LEADER, "l'attribution des fonds se décide au niveau très local"

Publié le 23.11.2023

Propos recueillis par Arthur Olivier

Maire de Plœuc-L'Hermitage (Bretagne), Thibaut Guignard préside la fédération des territoires ruraux français engagés dans le programme européen LEADER. A l'occasion du salon des maires et des collectivités locales 2023 à Paris, il nous explique le rôle de ces financements destinés au développement rural.



LEADER repose sur une approche décentralisée, laissant les décisions et la mise en œuvre à des groupes d'action locaux - Crédits : Encrier / iStock

Formation à l'égalité femmes-hommes en Haute-Loire, chantier d'insertion à La Réunion, ou encore installation d'une chaudière bois dans le Loiret. Autant de projets financés par LEADER, le programme qui vise à soutenir le développement rural au sein de l'Union européenne. En France, 700 millions d'euros ont été alloués à ces actions pour la période 2021-2027. Thibaut Guignard revient sur les rouages de ces financements européens pour les 339 groupes locaux qui les gèrent sur le terrain.

Maire de Plœuc-L'Hermitage, Thibaut Guignard préside Leader France, la fédération nationale des territoires ruraux engagés dans le programme européen de développement LEADER. Il est également à la tête de son



équivalent européen, ELARD (European Leader Association for Rural Development). Crédits image : Leader France

Toute l'Europe : Comment fonctionne le programme LEADER ?

Thibaut Guignard : LEADER est un programme européen de développement rural. Il est financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), le deuxième pilier de la [politique agricole commune](#). Très concrètement, l'Union européenne confie aux acteurs locaux une enveloppe du FEADER qu'ils gèrent pour financer des projets.

Donc il y a un comité de programmation composé d'élus mais aussi de représentants de la société civile qui se réunissent pour définir quel projet va pouvoir bénéficier de ces financements LEADER. En France, les Conseils régionaux sont autorité de gestion. Mais l'attribution des fonds se décide au niveau très local, dans des comités de programmation.

C'est ce qu'on appelle les "groupes d'action locale" ?

Oui, c'est l'appellation officielle. Mais les structures existent déjà. En réalité, les programmes LEADER sont portés par des communautés de communes, des pays, des parcs régionaux... Donc ils sont labellisés "groupe d'action locale", ou GAL, pour gérer ce fonds européen.

→ À LIRE AUSSI [Fonds européen pour le développement rural : "Nous créons des liens entre les porteurs de projet"](#)

On retrouve le même fonctionnement partout en Europe ?

En Europe, le GAL est la structure de base. Ce qui peut changer, c'est l'autorité de gestion qui est soit régionale, soit nationale. Il y a 2 600 groupes d'action locale en Europe. Il y en a même dans les [pays candidats](#) à l'entrée dans l'Union européenne qui mettent en œuvre LEADER avec des crédits de préadhésion. J'étais récemment en Serbie par exemple, où ces groupes d'action locale fonctionnent comme en France.

Que finance LEADER ?

Newsletter L'Europe en région

Politique régionale, financements européens, outre-mer... Recevez tous nos articles sur l'action de l'Union européenne dans les régions françaises et dans les territoires de l'UE.

Abonnez
vous

Votre email

Je m'abonne

Je pourrais citer de nombreux exemples de projet ! C'est un programme très généraliste. En fonction des priorités que le GAL a défini lui-même dans sa stratégie locale de développement, LEADER peut financer presque tout. Cela touche à la petite enfance, le bien vieillir, la culture, la transition écologique, l'économie locale, les circuits courts, ou encore la transformation de l'agriculture. Il y a quelques exceptions, comme le temps scolaire ou la médecine. Mais LEADER peut quand même soutenir des maisons de santé. Il faut regarder dans chaque stratégie locale de développement.

Les petits porteurs de projet parlent souvent de complexité administrative pour les fonds européens. Est-ce différent avec LEADER parce qu'il y a une plus grande proximité ?

Il faut distinguer deux phases. Le montage de projet est facilité parce que le programme met à disposition de chaque territoire deux salariés. Un animateur chargé de faire du développement local et un gestionnaire pour monter le dossier administratif. La maturation du projet est facilitée puisqu'il y a 339 programmes LEADER en France, donc 339 binômes qui aident les porteurs de projets.

Ensuite, là où ça se corse, c'est lorsque les dossiers sont transmis au service instructeur aux niveaux régional et national. Il peut y avoir une complexité administrative et un niveau d'exigence élevé pour des petits projets, alors que les subventions moyennes sont assez faibles. Nous ne pouvons pas avoir le même niveau d'exigence administrative pour la rénovation d'un foyer de jeunes dans une commune de 600 habitants et un grand projet de ligne TGV.

➔ À LIRE AUSSI [Fonds européens : quels sont les programmes de financement de l'Union européenne ?](#)

Au niveau européen, vous tenez un congrès à Bruxelles mi-décembre. Qu'en attendez-vous ?

Pour la première fois, nous réunissons dans l'hémicycle du [Parlement européen](#) à [Bruxelles](#) 800 représentants des territoires ruraux des 27 Etats membres et des pays voisins de l'UE, notamment les candidats à l'adhésion. Nous allons parler de la place du développement rural dans les politiques européennes en accueillant une grande diversité de territoires, du nord de la Suède au sud du Portugal, en passant par l'[oultre-mer](#).

Selon nous, LEADER ne peut pas suffire au développement rural. On nous demande aujourd'hui de créer du développement économique et de l'emploi, d'apporter des services pour la petite enfance, d'améliorer la prise en charge des seniors ou de faire du transport à la demande avec une petite partie du FEADER. C'est insuffisant. Il faut soit davantage de moyens sur LEADER, soit un accès diversifié au panel des [fonds européens](#) qui existent déjà, à l'image du FEDER ou du FSE+. Cet événement sera un plaidoyer politique en amont des élections européennes puis de l'installation de la nouvelle [Commission européenne](#) en 2024.

➔ À LIRE AUSSI [Elections européennes 2024 : l'essentiel sur le scrutin](#)



Article cofinancé par l'Union européenne, en partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires

France # Financements européens # Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) # PAC
Programme de financement # Régions